

A. Montant de Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) sollicité via ce formulaire de demande

(sur la base des informations fournies dans l'annexe au formulaire)

Montant total de DJA sollicité :	_ _ _ _ _ _ _ _ _ €
dont montant de base :	_ _ _ _ _ _ _ _ _ €
dont montant total des modulations :	_ _ _ _ _ _ _ _ _ €

B. Autres aides sollicitées pour le financement du projet d'installation

Avez-vous sollicité ou envisagez-vous de solliciter d'autres aides dans le cadre de votre projet d'installation ? : Oui Non

Nature de l'aide	Montant(€)
_____	_ _ _ _ _ _ _ _ _ €
_____	_ _ _ _ _ _ _ _ _ €
_____	_ _ _ _ _ _ _ _ _ €

Je déclare :

- ne pas avoir bénéficié des aides à l'installation en France ou dans un autre pays membre de l'Union européenne ;
- avoir élaboré le plan d'entreprise, ci-joint, sous ma propre responsabilité ;
- ne pas avoir sollicité une aide autre que celles indiquées sur ma demande pour financer mon projet d'installation.

Je m'engage :

- à m'installer comme chef d'exploitation et mettre en œuvre mon plan d'entreprise au plus tôt à la date de dépôt de la demande d'aide et dans un délai maximal de 9 mois à compter de la date de décision d'octroi de la DJA et dans un délai de 24 mois (ou 36 mois pour les PPP validés avant le 1er janvier 2015) à compter de la validation de mon PPP (ou de l'agrément de mon PPP en cas d'acquisition progressive de la capacité professionnelle agricole) ;
- à être agriculteur actif, au sens de l'article 9 du règlement (UE) n°1307/2013, dans un délai de 18 mois à compter de la date d'installation ;
- à exercer l'activité de chef d'exploitation agricole pendant une durée minimale de 4 ans à compter de la date de mon installation, cet exercice de l'activité de chef d'exploitation agricole étant apprécié au regard de deux critères : l'affiliation au régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles, et le respect des conditions définies au 4° de l'article 343-9 du code rural et de la pêche maritime ;
- à réaliser les travaux de mise en conformité des équipements repris qui sont exigés par la réglementation relative à la protection de l'environnement et à satisfaire aux normes minimales requises en matière d'hygiène et de bien-être des animaux ;
- à tenir pendant 4 ans une comptabilité de gestion conforme aux normes du plan comptable agricole et à la transmettre aux autorités compétentes. En cas d'installation sociétaire, la société se substitue au jeune pour la tenue de cette comptabilité de gestion ;
- à respecter les conditions liées aux modulations du montant de ma dotation jeunes agriculteurs dont j'ai bénéficié ;
- à m'installer et à réaliser mon projet conformément au plan d'entreprise et à informer l'autorité compétente des changements intervenant dans la mise en œuvre de mon projet (modification des statuts de l'exploitation ou de l'exploitant, modification des productions et des conditions de production, modification du programme d'investissements) ;
- à respecter les engagements du plan d'entreprise et me conformer aux obligations liées aux vérifications et contrôles administratifs relatifs à sa mise en œuvre ;
- à respecter les conditions inhérentes à la forme d'installation choisie : disposer d'un revenu disponible agricole au moins égal à 50 % de mon revenu professionnel global au cours de chacune des 4 années de mise en œuvre de mon plan d'entreprise dans le cadre d'une installation à titre principal, disposer d'un revenu disponible agricole compris entre 30% et 50 % de mon revenu professionnel global au cours de chacune des 4 années de mise en œuvre de mon plan d'entreprise dans le cadre d'une installation à titre secondaire, disposer d'un revenu disponible agricole au moins égal à 50 % de mon revenu professionnel global au terme de la 4ème année du plan d'entreprise dans le cadre d'une installation progressive ;
- en cas d'installation progressive, ne plus relever, au terme de la 4ème année du plan d'entreprise, du régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles à titre dérogatoire ;
- en cas de bénéfice des aides FEADER, s'engager à respecter les obligations d'information et de publicité conformément aux modalités définies à l'annexe III du Règlement (UE) n°808/2014 du 17 juillet 2014, modifié par le Règlement (UE) 2016/669 du 28 avril 2016 ;
- en cas d'acquisition progressive de la capacité professionnelle agricole, à acquérir un diplôme, titre ou certificat enregistré au répertoire national des certifications professionnelles, de niveau égal ou supérieur au baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'exploitation agricole » ou au brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole », procurant une qualification correspondant à l'exercice du métier de responsable d'exploitation agricole, ou d'un diplôme reconnu par un Etat membre de l'Union européenne ou par un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen conférant le niveau IV agricole, et à valider mon PPP, dans un délai maximum de 3 ans à compter de la date d'octroi des aides à l'installation ;
- à fournir mon étude économique détaillée ou toutes autres pièces nécessaires à l'instruction de ma demande, si la demande m'en est faite par les services instructeurs de la dotation jeunes agriculteurs ;
- à me soumettre à tout contrôle sur place, sur pièces, européen et national, et à conserver et permettre l'accès aux pièces probantes pendant la durée des engagements et à l'issue du plan d'entreprise.

Je suis informé(e)

- qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement total ou partiel des sommes perçues pourra être exigé, éventuellement assorti de pénalités financières ;
- que, conformément au règlement européen n°1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'Etat est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide Feader ou Feaga. Dans ce cas, mon nom (ou ma raison sociale), ma commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Ces informations pourront être traitées par les organes de l'Union Européenne et de l'Etat compétents en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant.

Fait à _____ le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature(s) du demandeur et des associés exploitants en cas d'installation sociétaire :

MENTIONS LÉGALES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant au service auquel vous adressez ce formulaire.

PIÈCES À FOURNIR

Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à [guichet unique]	Sans objet
Exemplaire original de la demande complété et signé	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Annexe au formulaire de demande de dotation jeunes agriculteurs complétée	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Carte nationale d'identité ou passeport	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Relevé d'identité bancaire (ou copie lisible)	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Carte de séjour	Candidats non ressortissant de l'UE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan d'entreprise (PE) complété et signé	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Copie du diplôme, ou attestation d'équivalence du diplôme délivrée par la DRAAF/SRFD ou par la DGER	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plan de Professionnalisation Personnalisé validé par le Préfet	Candidats disposant de la capacité professionnelle agricole	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Courrier de confirmation de l'acquisition progressive	Candidats qui sollicitent l'acquisition progressive de la capacité professionnelle agricole et suivent des formations en vue de l'acquisition progressive du diplôme agricole niveau IV	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan de professionnalisation personnalisé établi sur 3 ans agréé par le préfet	Candidats qui sollicitent l'acquisition progressive de la capacité professionnelle agricole et suivent des formations en vue de l'acquisition progressive du diplôme agricole niveau IV	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lettre de la banque	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Contrat précisant les conditions de remplacement (transfert des responsabilités, du travail), la durée et le rythme d'acquisition des parts si remplacement d'un associé exploitant	Candidats remplaçant progressivement un associé exploitant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etude de marché dans le cas de productions ou d'activités atypiques	Candidats développant une production ou activité atypique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie du livret de famille, ou copie intégrale des actes de naissance, de moins de 3 mois, ou actes de décès, du repreneur (et de ses 2 parents), du cédant et/ou des associés (et de leurs 2 parents). Copie du livret de famille, ou copie intégrale des actes de naissance, de moins de 3 mois, ou actes de décès, du conjoint du repreneur (et de ses 2 parents) et des conjoints du cédant et/ou des associés (et de ses 2 parents) le cas échéant.	Candidats sollicitant une modulation favorable de la DJA dans le cadre d'une installation hors du cadre familial. Les pièces fournies doivent permettre de contrôler le critère hors cadre familial en prenant en compte les degrés de parenté et les conjoints.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie des actes relatifs au foncier et aux bâtiments d'exploitation (promesse de vente ou de location, justificatifs de propriétés, baux déjà détenus etc...)	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Copie du projet des statuts de la société créée ou de son évolution pour les sociétés existantes	Candidats s'installant au sein d'une société	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie de promesse de cession des parts	Candidats s'installant au sein d'une société existante par la reprise de parts sociales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie des derniers Statuts de la société mis à jour depuis leur inscription au régime des sociétés	Candidat détenant des parts sociales dans une société (en tant qu'associé-exploitant ou non) lors de la demande d'aide à l'installation ou Société déjà existante.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fiche de situation au regard de l'affiliation à l'AMEXA	Candidat déjà affilié à un régime de protection social en tant que non salarié des professions agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comptabilité de gestion à concurrence des 3 dernières années	Candidat déjà affilié à un régime de protection social en tant que non salarié des professions agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Annexe régionale
Cerfa N°15671*01

AIDE À L'INSTALLATION ANNEXE AU FORMULAIRE DE DEMANDE DE LA DOTATION JEUNES AGRICULTEURS

Sous-mesure 6.1 du Programme de Développement Rural

Avant de remplir cette demande, lisez attentivement la notice d'information pour le remplissage du formulaire de demande de la dotation jeunes agriculteurs (cerfa n° 52145).

Transmettez cette annexe avec le formulaire de demande de la dotation jeunes agriculteurs (cerfa n° 15671), accompagné des pièces complémentaires, à la Direction Départementale des Territoires ou à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du département du siège de votre exploitation et conservez un exemplaire.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

N° DOSSIER OSIRIS :

DATE DE RÉCEPTION : / /

A quel programme de développement rural (PDR) se rattache la demande ?

- PDR Aquitaine
 PDR Limousin
 PDR Poitou-Charentes

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET :
attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

N° PACAGE :
Concerne uniquement les agriculteurs

Aucun numéro attribué

Nom de famille : _____ ; Nom d'usage : _____
(Nom de naissance) (Si différent du nom de famille)

Prénoms :

Né(e) le : / / ; Sexe : F M

MONTANT DE LA DOTATION JEUNES AGRICULTEURS SOLLICITÉ

A. Montant de base de la DJA

	Montant régional du socle de base	Montant de base sollicité
Zone de plaine <input type="checkbox"/>	11 000 €	
Zone défavorisée <input type="checkbox"/>	14 000 €	<input type="text"/> €
Zone de montagne <input type="checkbox"/>	24 000 €	

(La zone géographique est celle sur laquelle l'exploitation (individuelle ou société) possède son siège social et 80 % de sa superficie agricole utile pondérée (SAUP). Lorsque ces deux conditions ne sont pas réunies, il convient de retenir la zone la plus favorisée)

B. Montant des modulations de la DJA

(Les critères de modulation sollicités doivent être en cohérence avec les éléments figurant dans le plan d'entreprise)

1. Installation Hors-cadre familial	Pourcentage du montant de base	Montant de modulation sollicité
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	+ 20 %	_ _ _ _ _ €
Observations particulières : _____		

2. Projet Agro-écologique	Pourcentage du montant de base	Montant de modulation sollicité
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	+ 15 %	_ _ _ _ _ €
Observations particulières : _____		

3. Projet générateur de valeur ajoutée et d'emploi	Pourcentage du montant de base	Montant de modulation sollicité
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	+ 25 %	_ _ _ _ _ €
Observations particulières : _____		

4. Projet à coût de reprise / modernisation important	Grille de modulation régionale (cf. partie « Précisions quant aux critères de modulation »)	Montant de modulation sollicité
Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		_ _ _ _ _ €
Observations particulières (dont montant des investissements pris en compte) : _____		

C. Montant total des modulations de la DJA

Somme des modulations sollicitées (non plafonnée)	Règles de plafonnement	Montant total des modulations sollicitées
_ _ _ _ _ €	sans objet	_ _ _ _ _ €

Fait à _____ le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature(s) du demandeur et des associés exploitants en cas d'installation sociétaire :

Cette partie précise, au niveau régional, les informations complémentaires sollicitées auprès du candidat à l'installation (indicateurs, etc.)

Sans objet

PRÉCISIONS QUANT AUX CRITÈRES DE MODULATION

Cette partie précise la déclinaison régionale des critères de modulation de la DJA. Chacun de ces critères sont explicités plus précisément dans un tableau de synthèse. Si vous souhaitez davantage de précisions, contactez votre DDT(M).

A. Définition des critères de modulation**1. Installation Hors-cadre familial (HCF)**

L'installation hors cadre familial s'entend comme l'installation sur une exploitation agricole indépendante de l'exploitation d'un parent (ou d'un parent du conjoint lié par un pacs ou un mariage) jusqu'au 3ème degré, collatéraux inclus (au sens des articles 741 et suivants du code civil).

2. Projet Agro-Ecologique

Pour bénéficier de cette modulation, le projet devra respecter un des critères suivants au plus tard en fin de 4e année de son plan d'entreprise sauf pour le critère agriculture biologique qui devra être respecté en année 3.

- agriculture biologique : maintien ou conversion d'un atelier de production en agriculture biologique (objectif 5 du cadre national),
- certification environnementale de l'exploitation : maintenir ou obtenir une certification environnementale de son exploitation répondant au décret N°2011-694 du 20 juin 2011 relatif à la certification environnementale (objectifs 2 et 3 du cadre national),
- Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) : adhérer à un GIEE (objectif 4 du cadre national)

3. Projet générateur de valeur ajoutée et d'emploi

Pour bénéficier de cette modulation, le projet devra respecter au plus tard en fin de 4ème année de son plan d'entreprise, sauf pour le critère matériel neuf acquis en commun qui devra être respecté en année 3 et 4 :

- soit le critère « emploi » : créer au moins 0,5 ETP dans l'exploitation ou en groupement d'employeur,
- soit au moins deux critères parmi les suivants :
 - matériel neuf acquis en commun : adhérer à une CUMA ou investir en co-propriété
 - SIQO : maintenir ou engager une production SIQO
 - vente directe : reprendre ou développer une activité de vente directe des produits de l'exploitation
 - atelier de transformation (hors vinification et séchage) : reprendre ou développer un atelier de transformation à la ferme.

4. Projet à coût de reprise / modernisation important

Les projets à coût de reprise / modernisation important sont ceux qui nécessitent un effort d'investissement important. Cet effort s'apprécie au regard des investissements de reprise, de renouvellement et de développement à réaliser par le jeune agriculteur, inscrits à son plan d'entreprise et vérifiés à l'issue de celui-ci : investissements physiques et immatériels classiques, achat de foncier dans la limite de 50 000 €.

Pour les zones de plaines, défavorisées ou de montagnes :

Pour un coût de reprise ou de modernisation compris entre 100.000 € et 250.000 € inclus : forfait de 9 000€

Pour un coût de reprise ou de modernisation supérieur à 250 000€ : forfait de 13 000€

B. Règles de plafonnement

Sans-objet

PIÈCES À FOURNIR

Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Pièce déjà fournie à [guichet unique]	Sans objet
Copie intégrale des actes de naissances ou actes de décès, de moins de 3 mois, du repreneur (et de ses 2 parents), du cédant et/ou des associés (et de leurs 2 parents). Copie intégrale des actes de naissance ou actes de décès, de moins de 3 mois, du conjoint du repreneur (et de ses 2 parents et des conjoints du cédant et/ou des associés (et de ses 2 parents) le cas échéant (se référer à l'instruction technique DGPE/SDC/2015-573 du 01/07/2015).	Candidat sollicitant la modulation relevant du critère de modulation 1 « HCF »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Attention : Vous n'avez pas à produire les pièces qui sont déjà en possession de la DDT ou DDTM, Cette liste de pièces à fournir complète, le cas échéant, la liste des pièces à fournir dans le cadre du formulaire de demande de la DJA

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Les destinataires des données sont le Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt, l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la DDT ou DDTM.